

• (1650)

LA LOI SUR L'IMMIGRATION DE 1976

MESURE MODIFICATIVE—ÉTUDE DES AMENDEMENTS DU SÉNAT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bouchard et de l'amendement de M. Marchi (p. 12340).

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je suis très heureuse, au moment où nous étudions ce projet de loi, de constater la présence de mon collègue, le député de York-Ouest (M. Marchi). C'est lui, en effet, qui a mené la lutte au nom du parti libéral.

D'emblée, je dois dire que le projet de loi C-84 demeure une très mauvaise mesure même après les amendements que le gouvernement a acceptés. Il y a lieu de rappeler le contexte politique. Ainsi l'été dernier, alors que certains d'entre nous collaboraient à la campagne en vue d'une élection partielle, à Hamilton, et que d'autres se doraient au soleil d'un bout à l'autre du Canada, heureux de prendre des vacances en famille, le Parlement a été rappelé en vue de régler une question qu'on prétendait urgente. J'estime que le gouvernement avait lui-même créé cette situation d'urgence en voyant un certain nombre de réfugiés aborder nos rives. Au lieu de donner suite aux recommandations du rabbin Gunther Plaut, qui avait étudié la question des réfugiés, le gouvernement avait passé le problème sous silence au cours des trois premières années de son mandat, pour présenter tout à coup, à la fin de l'été dernier, un projet de loi qui était censé régler une certaine situation d'urgence. L'affaire était à ce point urgente que le gouvernement a laissé traîner le projet de loi et qu'il n'était plus du tout aussi pressé d'agir.

Entre-temps, l'opinion publique, alertée, a exprimé son inquiétude en matière d'immigration au Canada. Ces préoccupations avaient du bon. Néanmoins, je crois que le gouvernement conservateur a malheureusement exploité les revendications légitimes des Canadiens en faveur d'un système juste et équitable. Il a fait feu de tout bois. Et il s'est empressé d'accuser les partis d'opposition de retarder l'adoption d'un projet de loi qui devait, semble-t-il, améliorer la situation.

M. Horner: Ne l'ont-ils pas fait?

Mme Copps: En fait, nous avons tenté de maintenir la tradition des lois raisonnables sur l'immigration, qui permettent de traiter les réfugiés avec la compassion qui fait partie de l'histoire de notre pays.

On se souviendra que le Canada a été le seul pays à être reconnu à l'échelle internationale pour l'aide qu'il a accordée aux réfugiés de la mer qui fuyaient le Vietnam. C'est parce que, plus que toutes les autres nations, nous avons puisé dans nos portefeuilles et dans nos coeurs, collectivement et individuellement, pour organiser une grande campagne, avec l'aide du gouvernement, et aider les réfugiés authentiques à s'établir chez nous. Depuis longtemps, nous acceptons non seulement

Immigration—Loi

les immigrants qui viennent par les voies normales, en présentant une demande dans leur pays d'origine, mais aussi les apatrides, les sans-abri et ceux qui ne peuvent aller nulle part ailleurs. Je pense que nous souhaitons maintenir cette tradition. Voilà pourquoi nous ne pouvons appuyer le projet de loi C-84.

Ce projet de loi présente deux grands problèmes qu'il importe d'examiner. A première vue, je ne crois pas que les gens, même pas les politiciens, saisissent toujours la nuance entre une politique d'immigration et une politique s'appliquant aux réfugiés. Dans ma propre circonscription, j'ai passé beaucoup de temps à essayer d'aider certains de mes électeurs qui souhaitaient faire venir au Canada des membres de leur famille vivant à l'étranger. Quand ils voient des réfugiés arriver par bateau, ces gens se demandent pourquoi les réfugiés devraient passer avant eux, pourquoi ils n'ont pas, comme eux, à attendre leur tour. Mais nous savons bien qu'il y a deux moyens d'entrer au Canada. Le premier, c'est l'immigration. Tous les ans, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) établit le nombre des immigrants qui seront admis au Canada. Je pense personnellement que ce nombre est toujours trop bas. Mon collègue de York-Ouest me corrigera si je me trompe, mais je crois qu'en moyenne, nous acceptons ordinairement près de 200 000 personnes par an. Dans mon cas, j'ai eu le privilège de pouvoir parrainer mon mari pour qu'il puisse venir au Canada. Voilà le processus que nous avons pour l'immigration en général et pour la réunification des familles. Ses objectifs sont très louables.

Par ailleurs, les Canadiens ont toujours reconnu qu'il existe des situations politiques difficiles et différentes sortes d'immigration. Nous avons donc établi un processus qui permet aux réfugiés de venir au Canada en empruntant une voie différente de celle de l'immigration. Par exemple, si on est dans l'obligation de fuir son pays d'origine pour sauver sa vie avec, pour tout bien, la chemise qu'on a sur le dos, on ne peut pas toujours présenter les documents nécessaires à l'appui d'une demande d'admission au Canada. J'ai des amis à Hamilton qui se sont enfuis du Vietnam et je faisais partie du groupe qui les a parrainés. Quand ils sont arrivés au Canada, ils ne possédaient que les vêtements qu'ils avaient sur le dos. Ils se sont enfuis de leur pays en pleine nuit pour échapper à un régime qu'ils n'acceptaient pas et ils sont venus au Canada où on les a acceptés comme réfugiés. Ils sont passés par-dessus le processus normal de l'Immigration parce qu'ils étaient sans patrie. C'étaient des apatrides qui n'avaient pour toute demeure qu'un bateau.

D'un côté, vous pouvez prétendre que nous devrions aider le gouvernement à s'assurer que les gens qui viennent au Canada demander le statut de réfugié sont vraiment des réfugiés, mais comment le gouvernement pourra-t-il y arriver, si nous adoptons une loi qui prévoit que nous refoulerons leurs bateaux?